

**DECLARATION DE LA MODIFICATION
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION N° 15272*02
Article R512-54-II du code de l'environnement**

1- DECLARANT

Personne morale **Personne physique** : Madame Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique N° SIRET

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Signataire de la déclaration (pour une personne morale)

Nom Prénoms

Qualité

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

Adresse de l'installation : identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Description générale du projet de modification de l'installation :

Site d'exploitation connu pour un élevage de 70 vaches laitières et 170 vaches allaitantes plus les génisses de renouvellement.
Le projet consiste dans une augmentation des effectifs vaches allaitantes pour atteindre 240 VA plus les génisses ainsi qu'une augmentation des effectifs VL de 10 animaux pour atteindre 80 VL.

Il est prévu en même temps :

- La construction d'une stabulation pour les vaches allaitantes avec une fumière couverte
- La construction d'un hangar de stockage fourrage.

Le stockage fourrage fera l'objet d'une déclaration initiale.

Dossier réalisé par :

- Vincent GRIMAUD
- La Noelle Environnement
- TERRENA INNOVATION
- BP 20199
- 44155 ANCENIS CEDEX
- Tel : 0240989255

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : Oui Non

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la modification avec les installations existantes

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Oui Non

3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

La modification concerne l'implantation de l'installation
(modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux...)

Oui Non

Si oui, le déclarant **peut** joindre à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan d'ensemble à jour** accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation **et du projet de modification**. En fonction de l'impact de cette modification, ce plan peut notamment préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés...
- **Un plan de situation du cadastre actualisé** dans un rayon de 100 m autour de l'installation, notamment si le projet de modification impacte l'emprise du site ou le voisinage.

Préciser les modifications apportées concernant l'implantation de l'installation :

Construction d'une stabulation pour vaches allaitantes et veaux avec fumière couverte
Construction d'un hangar de stockage fourrage

5 – MODES D'EXPLOITATION

La modification concerne les modes d'exploitation de l'installation
(évolution des procédés, des rejets, de la gestion des déchets...)

Oui Non

Si oui, préciser les modifications apportées aux modes d'exploitation :

6 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :
Si oui, joindre votre demande de modification.

Oui Non

7 – AUTRES MODIFICATIONS

Descriptions éventuelles d'autres modifications :

--

Fait à

le 26/10/2021

Signature du déclarant



PREUVE DE DEPOT N° A-1-NTDTFI74A

**DECLARATION DE LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE
RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R512-54-II du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

GAEC DE LA SUBELLIERE	
LA SUBELLIERE - SAINT FLORENT LE VIEIL	
49410	MAUGES SUR LOIRE

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**
Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la modification avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Demande de modification de certaines prescriptions applicables : **NON**
Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).

Installations classées objet de la présente modification :

Numéro de la rubrique de la nomenclature des installations classées	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime ¹ (D ou DC)
2101	2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	80	U	D
2101	3	Elevage, transit, vente etc. de bovins	240	U	D

Rappel réglementaire relatif au contrôle périodique :

Les installations dont les seuils sont précisés dans la nomenclature sous le sigle « DC » (Déclaration avec Contrôle périodique) sont soumises à un contrôle périodique permettant à l'exploitant de s'assurer que ses installations respectent les prescriptions applicables (article R512-55 et suivants du code de l'environnement). Ces contrôles sont effectués à l'initiative et aux frais de l'exploitant par des organismes agréés (article L512-11 du code de l'environnement). La périodicité du contrôle est de 5 ans maximum, sauf cas particulier (article R512-57 du code de l'environnement). Le premier contrôle d'une installation doit avoir lieu dans les six mois qui suivent sa mise en service, sauf situation particulière précisée à l'article R512-58 du code de l'environnement.

Exception : l'obligation de contrôle périodique ne s'applique pas aux installations relevant de la déclaration lorsqu'elles sont incluses dans un établissement qui comporte au moins une installation soumise au régime de l'autorisation ou de l'enregistrement (article R512-55 du code de l'environnement).

Les références des prescriptions générales applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées sont mises à disposition sur le site internet des préfectures concernées par l'implantation des installations :

- prescriptions générales ministérielles²,
- éventuelles prescriptions générales préfectorales.

Rappel réglementaire relatif aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation :

Les prescriptions générales ministérielles sont applicables aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation dès lors que ces installations ne sont pas régies par l'arrêté préfectoral d'autorisation (article R512-50-II du code de l'environnement).

Déclarant :

Date de la déclaration de la modification :

Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges :

¹ D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.

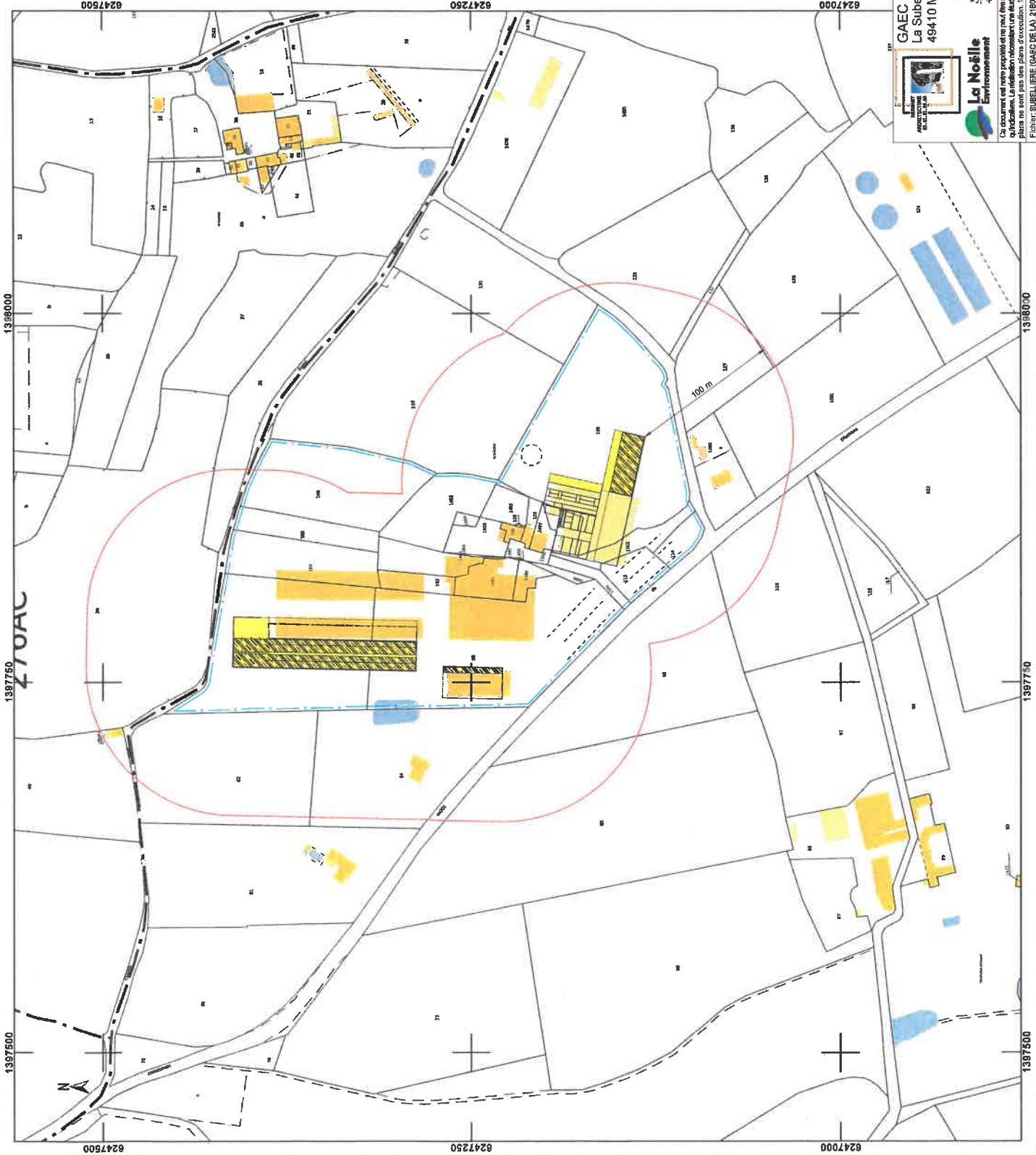
² Les prescriptions générales ministérielles sont également consultables sur le site internet : <http://www.ineris.fr/aida/>

EXTRAIT CADASTRAL COMMUNE DE MAUGES SUR LOIRE SECTION C



LEGENDE

- Limite d'unité foncière
- Limite de lieux-dits
- Limite de feuille cadastrale
- Limite de section cadastrale
- Limite de commune
- Limite de département



GAEC DE LA SUBELLIERE
La Subellière - St Florent le Vieil
49410 MAUGES SUR LOIRE

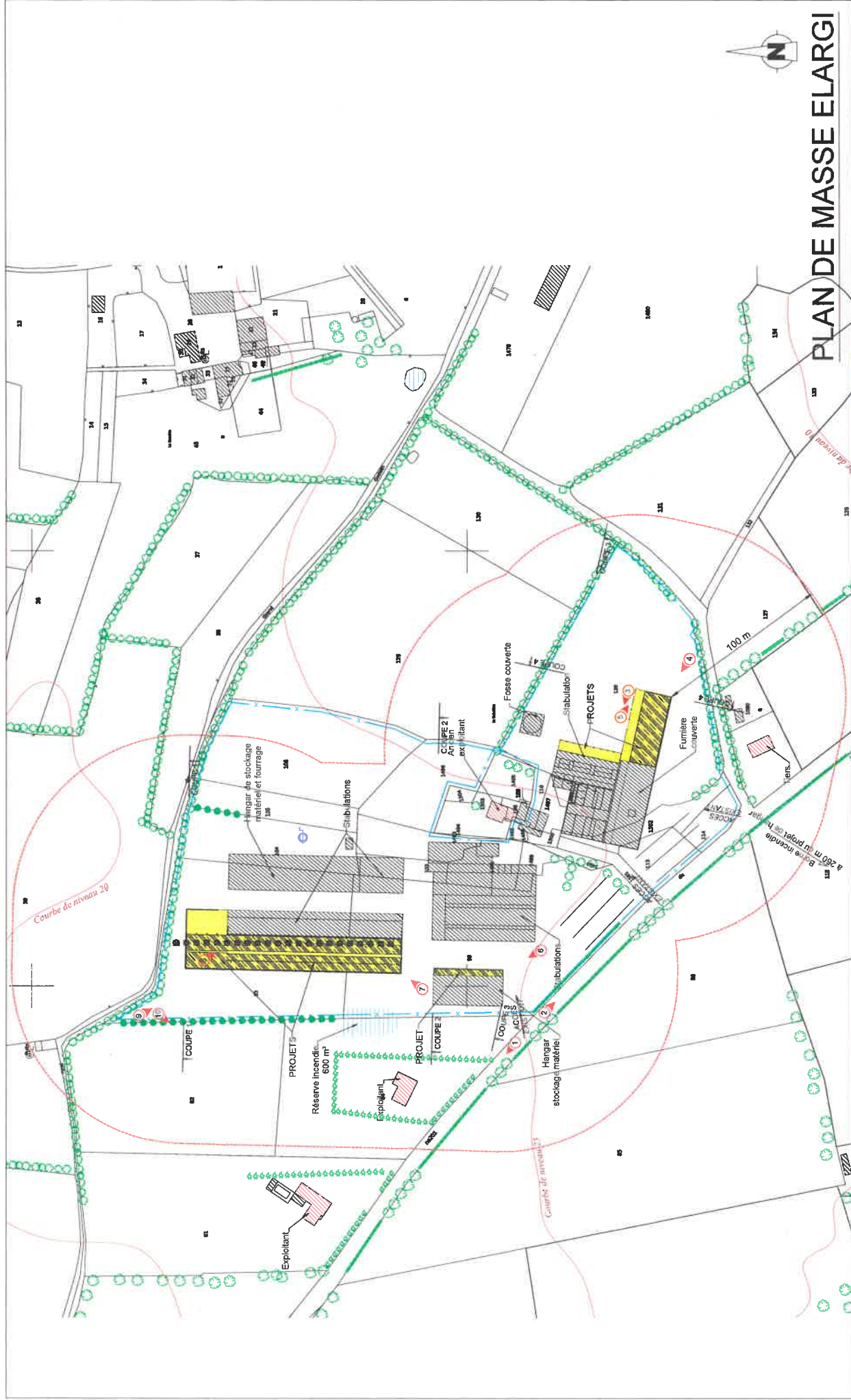
Tel. : 06.45.87.97.16

La Noëlle
Environnement

Ce document est notre propriété et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Les copies non autorisées nous sont interdites. La réimpression non autorisée est punissable par la loi et les règlements, sous la responsabilité des copieurs. Les présents plans ne sont pas des plans d'exécution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.

Fichier: SUBELLIERE (GAEC) DE LA 2180688 / AS PC2 2800 cadastre - mise à jour: 21/10/2021

DATE	24.09.21	SI
CHÉF	2180356	
N° F. V.	PC2	
PARCEL	1	
PL. au 1/1000		
ECH.	1:2500	



PLAN DE MASSE ELARGI

DATE	DAVE
CHEC: 24.09.21	SL
MAJ: 21.03.56	
PROJ: PC2	
PLA: 2	
ECH: 1:2000	

GAEC DE LA SUBELLIERE
 La Subellière - St Florent le Vieil
 49410 MAUGES SUR LOIRE

Tel : 06 45 87 97 16
 Site : La Subellière - St Florent le Vieil -
 49410 MAUGES SUR LOIRE

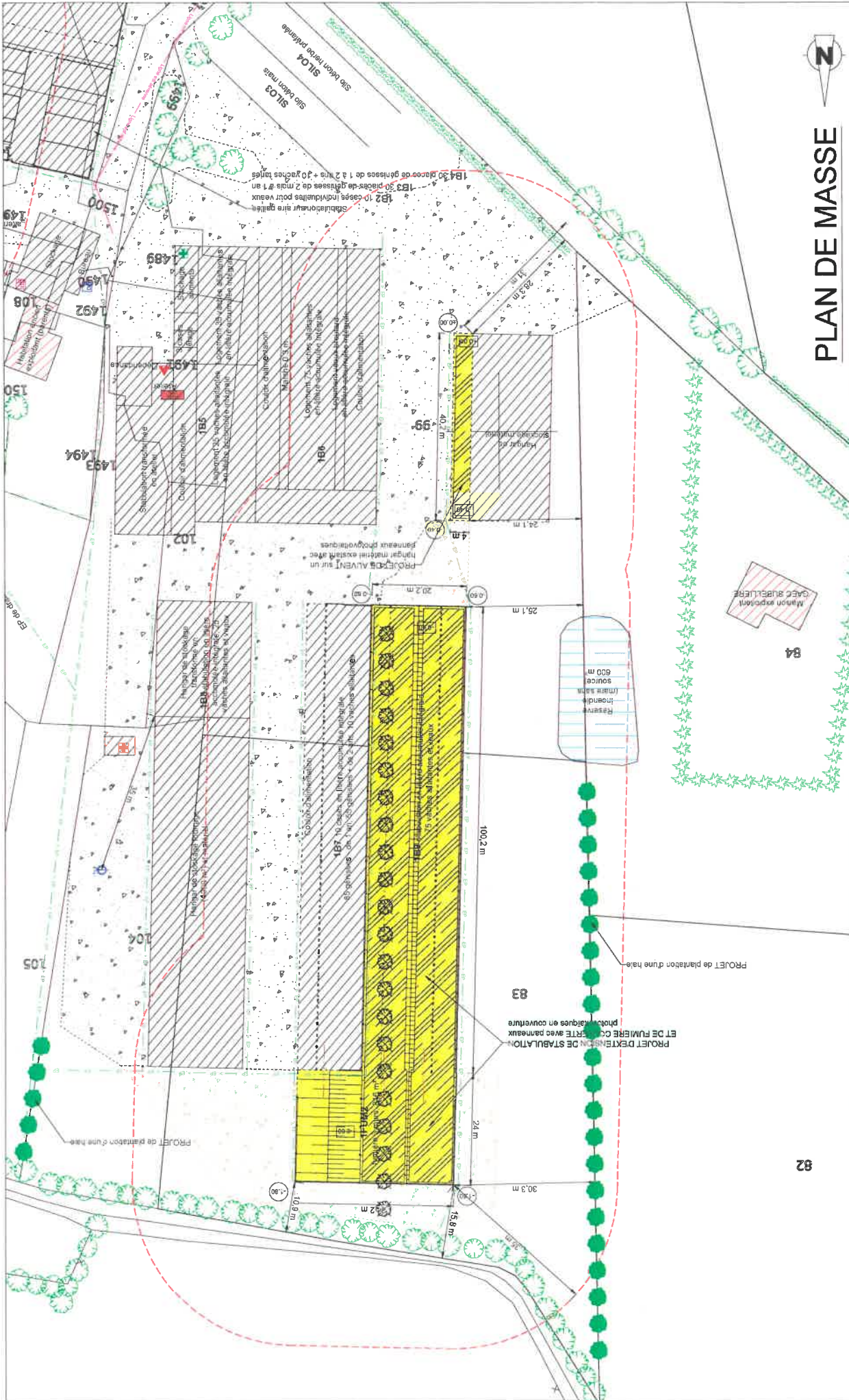


Ce document est notre propriété et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Les copies non autorisées sont strictement interdites. La réalisation nécessite une étude préalable pour la bilan et les superstructures, sous la responsabilité des entrepreneurs. Les présents plans ne sont pas des plans d'exécution. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives de construire.

Fichier: SUBELLIERE (GAEC DE LA) 21.03.56 / AG PC2 2000 - plan à jour: 22/10/2021

LEGENDE

- Bâtiments
- Habitations les plus proches
- Projet
- Limite d'unité foncière
- Courbe de niveau
- Zone enherbée
- Zone boisée
- Emplacement photo
- Arbre
- Haie
- Puits
- Forage
- Borne incendie
- Panneaux photovoltaïques



PLAN DE MASSE

Créé:	24.09.21	SL
Modifié:		
N° F.V.	21B0356	
Phase:	PC2	
Plan N°:	3	
Ech.:	1:750	

GAE C DE LA SUBELLIERE
 La Subellière - St Florent le Vieil
 49410 MAUGES SUR LOIRE

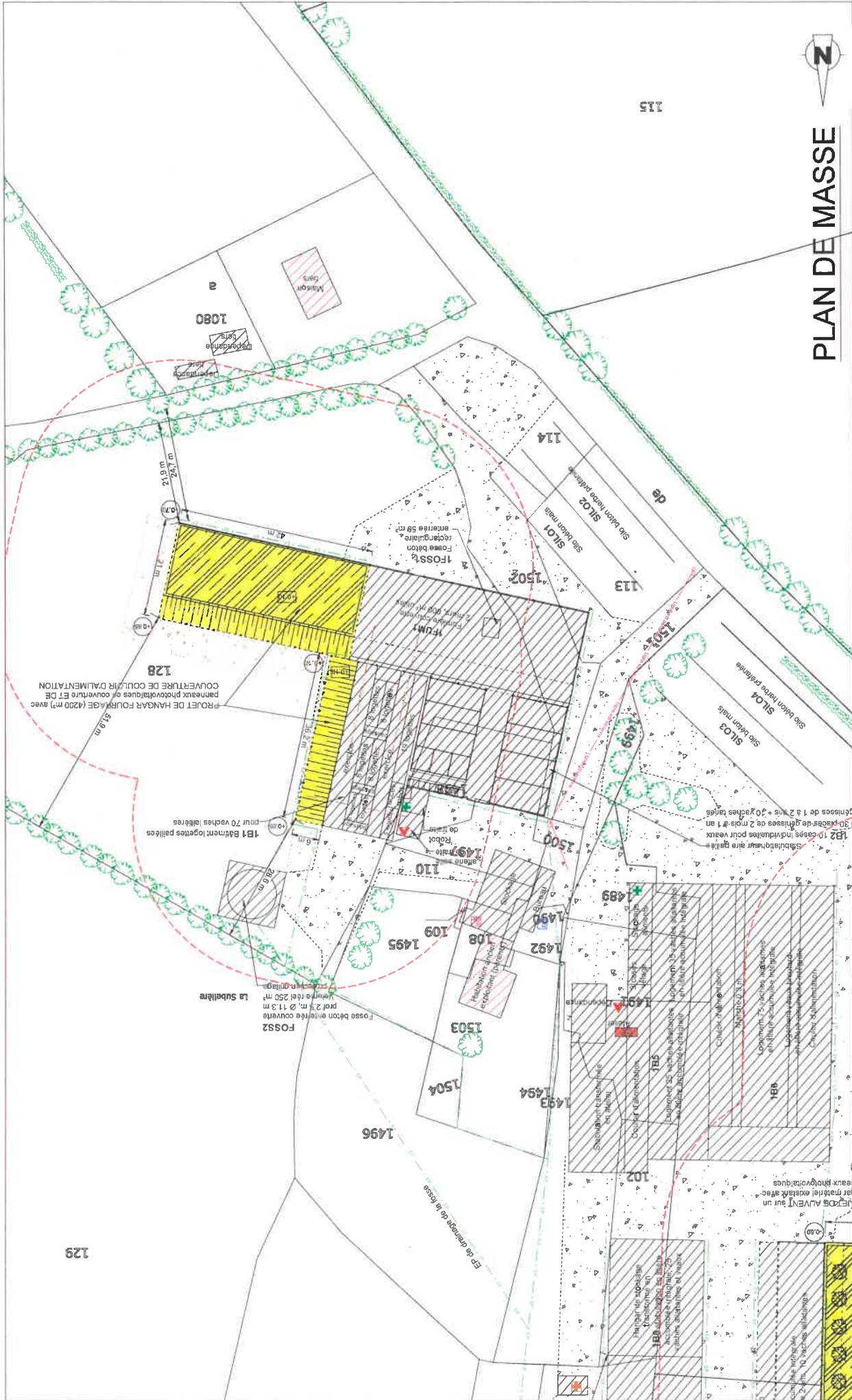
Tel : 06.45.87.97.16
 Site : La Subellière - St Florent le Vieil -
 49110 MAUGES SUR LOIRE

La Noëlle
 Environnement

Ce document est une proposition et ne peut être communiqué sans autorisation écrite. Les copies de consultation ne sont pas à conserver. La réalisation nécessitera une étude géométrique pour le béton et les séparations, ainsi que l'implémentation des entreprises. Les présents plans ne sont pas des plans d'exécution. Ils sont exclusivement destinés à l'usage des autorisations administratives de construction.

FAMIER SUBELLIERE (GAE C DE LA SUBELLIERE) - MAUGES SUR LOIRE - 201902021

LEGENDE	Compteur électrique	Pharmacie	Réseau électrique (consommation)	Niveau terrain naturel
Zone stabilisée perméable	Compteur eau	Local phytosanitaire	Réseau électrique (injection)	Niveau sol fini
Zone stabilisée à créer	Puits	Cuve gaz	Réseau électrique (injection)	Existant
Zone bétonnée	Forage	Cuve fuel	Réseau eau potable	Projeté
Zone bétonnée à créer	Borne incendie	Bac équarrissage	Evacuation Eaux Pluviales	Supprimé
	Extincteur	Cloche		
	Groupe électrogène	Congélateur		



PLAN DE MASSE

DATE	24.09.21	SL
CRÉÉ	24.09.21	SL
N° F.V.	2180356	
PHASE	PC2	
PLAN N°	3	
ECH.	1/750	

GAEC DE LA SUBELLIÈRE
 La Subellière - St Florent le Vieil
 49410 MAUGES SUR LOIRE

Tel. : 06 45 87 87 16
 Site : La Subellière - St Florent le Vieil -
 49410 MAUGES SUR LOIRE

La Noëlle
 Environnement

Ce document est votre propriété et ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans votre autorisation écrite. Les codes de construction ne sont
 contractuels. La réalisation n'est soumise qu'à la réglementation en vigueur et les responsabilités des entrepreneurs. Les protections
 planimétriques ne sont pas à jour. Toute modification de la réglementation en vigueur est de votre responsabilité. Toute modification de la réglementation
 planimétrique sera prise en compte dans la phase de construction. Un tel document est destiné à l'information des administrations compétentes de la commune.
 Fichier: SUBELLIÈRE (GAEC DE LA) 2180356 / 03 PC2 750 (2) - mise à jour: 22/09/2021

- Compteur électrique
- Compteur eau
- Puits
- Forage
- Borne incendie
- Extincteur
- Groupe électrogène

- Pharmacie
- Local phytosanitaire
- Cuve gaz
- Cuve fuel
- Bac équarrissage
- Cloche
- Congélateur

- Réseau électrique (consommation)
- Réseau électrique (injection)
- Réseau eau potable
- Evacuation Eaux Pluviales

- Niveau terrain naturel
- Niveau sol fini
- Existant
- Projeté
- Supprimé
- Zone stabilisée perméable
- Zone stabilisée perméable à créer
- Zone bétonnée
- Zone bétonnée à créer